

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Autour du contrat, des écritures ...

Hubert, Hugues-Olivier

Published in:

Un nouveau passeport pour l'accès aux droits sociaux

Publication date:

2006

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Hubert, H-O 2006, Autour du contrat, des écritures ... dans HO Hubert, M Bodart & X Dijon (eds), *Un nouveau passeport pour l'accès aux droits sociaux : le contrat*. Droit en mouvement, La Charte, Bruxelles, pp. 1-12.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

**PRESENTATION : AUTOUR DU CONTRAT, DES
ECRITURES ...**

par

Hugues-Olivier HUBERT
Maître de conférences aux FUNDP,
Membre du Centre Droits fondamentaux & Lien social,
Chercheur à la Fédération des Centres de Service Social

CHAPITRE 1 - EN PRELIMINAIRE : UN REGARD INTERROGATEUR

SECTION 1 - ECRITURES POETIQUES

*J'aime la main qui me nourrit
c'est elle qui m'a tout appris
le présent de l'impératif
l'arrière-goût de la déférence
le poids exact d'une injonction
le sens de « restructuration »
patience pour mon allocation
et garder pour moi, tout au fond
mes opinions sans importance*

*J'aime la main qui me nourrit
si elle se lève je l'épie
serait-ce une cajolerie
ou son autoritaire étreinte
l'indifférence du dédain
le vol insouciant du mépris
qui plane et que je guette ainsi
entre le désir et la crainte*

*J'aime la main qui me nourrit
Je lui souris
J'aime la main qui me nourrit
J'y suis soumis*

Extrait de Marc LELANGUE, « J'aime la main qui me nourrit », album *Glandeur Nature*, Bruxelles, Sowarex, Label Franc'Amour, 1995.

A travers la voix de cet artiste belge, n'est-ce pas le blues de tous les allocataires sociaux que l'on entend sourdre des files d'attentes des administrations, parfois repris en chœur et à haute voix mais le plus souvent silencieux, fredonné au plus profond des solitudes amassées, rangées là, en processions itératives et rituelles.

Ces files, métaphores de l'existence des précaires. L'attente qui tue et le temps à tuer. L'espoir de voir son tour arriver dans la contemplation des chiffres qui se succèdent, rouges sur l'écran, qui rappellent que l'on n'est heureusement pas seul mais qui, dans le même temps, rappellent aussi que l'on est malheureusement nombreux et que le chemin risque de n'en être que plus long. Ce chemin qui mène irrémédiablement au cul de sac plexiglassé d'une vitre ou contreplaqué d'une table.

Et la lancinante question : y-a-t-il quelque chose derrière ce guichet, derrière ce bureau ? Je veux dire, autre chose qu'une armée de

fonctionnaires, des petits, des moyens, des hauts et leurs easeades que les décisions doivent remonter en bons saumons; autre chose qu'une accumulation d'armoires remplies de dossiers et de rapports, de téléphones, de photocopieuses et autres fax, d'écrans, de claviers, de disques durs et de kilomètres de câbles les connectant entre eux, puis ça et là de machines à café; autre chose que des bibliothèques remplies de codes et de réglementations qu'on ravitaille régulièrement à la chair fraîche des nouveautés, abandonnant les moins neuves à la gourmandise de la poussière; autre chose que les rouages d'une mécanique administrative? Je veux dire, quelque chose pour moi qu'on nomme alloceataire social. Est-ce qu'un jour, il me sera donné de passer au travers, de passer au-delà et d'entrer dans une autre dimension où la vie serait plus sereine, plus radieuse, au lieu de sortir toujours par la même porte que celle par laquelle je suis entré, m'obligeant inlassablement à retourner d'où je viens avant d'en revenir, à tourner en rond dans une interminable révolution sans changement, un manège désenchanté, une ronde incessante qui finit par vous saouler et vous faire partir en vrille mieux qu'une vis sans fin? Cette tarière qui à la fois troue au vide des manques et donne le sentiment de s'enfoncer plus profond. Et, puisque la situation n'est pas légère et que la force de la gravité semble s'imposer, la tentation devient pressante de se laisser couler et de couler des jours intranquilles, faute de mieux.

Qui, mieux que PESSOA, a trouvé les mots pour exprimer l'intranquillité¹: cet état d'esprit, ce voyage immobile² qui, à la fois traverse les pays obscurs du spleen baudelairien (« quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle sur l'esprit gémissant en proie aux longs ennuis ») et les contrées d'un soi éclaté dont on arpente les parcelles et qui, au détour, nous donne à voir des paysages plus lumineux dont on ne soupçonnait pas l'existence et permettent de caresser des instants de quiétude dans les prairies de l'essentiel; un soi réunifié dans le lien à soi, mais aussi à la nature, à l'amour, à l'amitié, au rire (celui qu'atteint Siddhartha, le personnage de Hermann HESSE, au terme d'une vie de pérégrin). « Je est un autre » affirmait PESSOA; et c'est tout à la fois déprimant de se sentir dépossédé de soi, voire possédé par d'autres, et jubilant d'être surpris par ses étrangers intérieurs.

Alors, couler des jours intranquilles. Se satisfaire des alloceations et, le cas échéant, de quelques autres avantages (réductions diverses, chèques en tout genre, colis alimentaires, etc.); mais se satisfaire aussi de leurs insuffisances et « faire avec »... Des jours intranquilles parce qu'inquiets. Des jours intranquilles parce que confrontés au jugement des autres et de la

petite voix intérieure que l'on nomme culpabilité et que l'on cherche, soit à faire taire à coups d'arguments étayés (ils ne manquent pas) ou sous le couvert de la mauvaise foi, soit à ne plus entendre, en se bouchant les oreilles ou en évitant de trop se poser de questions. Tenter de convaincre et de se convaincre que l'on n'est pas responsable ou, au minimum, pas entièrement responsable. Des jours intranquilles à expérimenter aussi, quitte à s'y perdre, le repli sur les moments présents en espérant faire fuir le futur et son lot d'incertitudes, l'insouciance jusqu'à l'imprévoyance pour faire fuir les tracasseries, le plaisir jusqu'à la jouissance pour oublier la souffrance, le repli jusqu'à la rupture pour oublier les autres, la consommation jusqu'au surendettement pour occulter les manques ou jusqu'à l'abrutissement pour les anesthésier (des psychotropes à l'écran de télévision). Puisqu'à défaut il ne subsiste que la vie comme seul patrimoine, pourquoi ne pas en profiter? S'il ne reste que le trognon et quelques morceaux de chair, pourquoi ne pas y croquer à pleines dents, quitte à avaler les pépins? Mais toujours intranquille parce qu'au fond - et quoi qu'en pensent ceux qui ne voient pas plus loin que la surface d'une apparente superficialité et crient haro contre les profiteurs -, reste tout de même l'insatisfaction. « La vie me fait mal. Je m'imagine parfois que j'aime à souffrir. Mais non, j'aimerais mieux autre chose »,³ écrivait PESSOA.

SECTION 2 - ECRITURES AUTOMATIQUES : ENTRE *POÏÉSIS* ET SURREALISME

Mais que faudrait-il pour s'en sortir? Faut-il attendre la concrétisation de l'improbable utopie d'une société moins inégalitaire? La collectivité œuvre-t-elle en ce sens? Ou au contraire attend-on qu'une fois touché le fond - comme on dit - on trouve soi-même encore suffisamment d'énergie pour y asséner une bonne ruade salvatrice? N'aurait-on pas plutôt besoin d'un solide coup de main qui tirerait vers le haut? Ou encore aurait-on besoin d'un bon coup de pied bien placé qui réveillerait de la torpeur et propulserait vers le haut?

Un coup de main ET un coup de pied... N'est-ce pas précisément les deux gestes qu'imprime la philosophie de l'Etat soeial actif, associant à la ferme douceur de l'aide la douce violence d'une autorité réaffirmée; en les concentrant dans la contractualisation?

En l'absence d'une ambition de réforme profonde de la société, en considérant l'état de la société comme une donnée peu maîtrisable, en

¹ F. PESSOA, *Le livre de l'intranquillité*, Paris, Christian Bourgois, 1999.

² F. PESSOA, *Fragments d'un voyage immobile*, Paris, Payot & Rivages, 1991.

³ F. PESSOA, *op. cit.*, 1999.

réfléchissant - comme en matière de microéconomie - en termes de « toutes autres choses égales par ailleurs », n'est-il pas logique de considérer qu'il est nécessaire de travailler à la marge, de travailler sur la marge pour favoriser l'adéquation de ceux qui s'y trouvent aux contraintes et impératifs de la société telle qu'elle est ?

Comment admettre la passivité, voire la paresse, dans une société qui valorise l'activité, voire l'agitation, jusqu'à l'hyper ? Comment admettre l'apathie dans une société qui valorise l'engagement dans le combat de la compétition ? Comment admettre une attitude timorée dans une société qui valorise l'initiative et la prise de risques ?⁴ Et, dans le même temps, comment admettre l'imprévoyance dans une société du risque où le principe de précaution est élevé au rang d'éthique ? Comment admettre la dépendance dans une société qui valorise l'autonomie ?

Et n'est-il pas pragmatique de mettre tous les moyens en œuvre pour favoriser cette adéquation : dans le même temps, accompagner, comprendre, négocier, inviter, impulser, inciter, éduquer, enjoindre, obliger, forcer et contrôler ? L'acte, le contrat, n'est-il pas un premier pas dans le sens de l'activation, celui qui permet de s'engager dans l'action vers l'insertion ?

Pragmatique, sans doute. Mais est-ce pour autant juste ? Oui, en partie du moins, si l'on se donne pour seul critère de justesse (de justice ?) l'efficacité. Et encore, l'efficacité n'est-elle pas elle-même discutable ? Car, en définitive, est-il bien efficace et juste d'activer les personnes à la marge pour qu'elles réintègrent le reste de la page, à droite de la ligne rouge, et qu'elles y poursuivent l'écriture de leur biographie si, dans le même temps, l'histoire sociale et collective qui s'y développe continue à créer elle-même la pénurie d'espace sur le papier et continue à tracer la ligne rouge en définissant des critères de normalité (*versus* anormalité ou marginalité) ? L'activation des précaires n'est-elle pas le pendant de la passivité, voire de la léthargie, de la collectivité à remettre en question une organisation sociale marquée par l'inégalité, l'injustice sociale et les processus d'exclusion ?

Dans les discours officiels et médiatiques, le thème de l'égalité des chances individuelles ne signifie-t-il pas le renoncement progressif à toute volonté de combattre plus fondamentalement les injustices sociales et à tout espoir de promouvoir collectivement une société moins inégalitaire ? La fin des

idéologies,⁵ des « ismes » signifie-t-elle aussi la fin de toute utopie, voire de tout projet pour la société ? L'histoire collective est-elle désormais sans auteurs ? Si c'est le cas, elle relève aujourd'hui de l'écriture automatique. Le tout est de savoir si cette écriture-là est celle de la programmation de systèmes, avec pour conséquence l'instrumentalisation d'êtres humains automatisés (l'ère des cyber). Ou si elle s'inspire plutôt du procédé créatif des surréalistes avec la charge de non-sens qu'il suppose, notamment dans l'unification des contraires, mais aussi avec la propension à la liberté qu'il implique à travers les marges de manœuvre qui se dégagent précisément du collage des antinomies.

CHAPITRE 2 - PRESENTATION DE L'OUVRAGE

SECTION 1 - LA CONTRACTUALISATION DES DROITS SOCIAUX : UN THEME POUR UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

Peut-on alors, à la manière de MAGRITTE, affirmer : « Ceci n'est pas un contrat » ? La contractualisation des droits sociaux ne serait-elle que la représentation, que l'image du contrat auquel elle se réfère ?

En 2002, le Centre Droits fondamentaux & Lien social publiait un ouvrage analysant les travaux préparatoires du droit à l'intégration sociale, destiné à remplacer le *minimex*.⁶ En 2005, le même Centre dressait un premier bilan de cette loi, mettant à plat ses promesses et ses ambiguïtés.⁷ Dans la prolongation de cette réflexion, le Centre a souhaité élargir le questionnement à l'émergence croissante de la figure du contrat au sein des systèmes de sécurité et d'aide sociales.

Le contrat se décline aujourd'hui à tout va. Les contrats se multiplient et prennent des formes diverses. Ils s'implantent désormais dans les politiques sociales où ils semblent devenir un thème incontournable. A cet égard, on peut se demander si le contrat n'apparaît pas comme une sorte de panacée dans une société en mal d'intégration. Mais s'agit-il d'un véritable remède ou d'un simple placebo ? Au-delà de la méthode Coué - se convaincre que l'intégration est effective puisque l'on conclut des contrats -, l'usage du contrat dans le travail social est-il d'une quelconque efficacité ? En outre,

⁵ Mais faut-il parler de la fin des idéologies lorsque le « isme » à la fin du mot capital s'impose précisément avec la force de lettres capitales ?

⁶ M. BODART (dir.) et al., *Vers le droit à l'intégration sociale*, Actes de la journée d'étude organisée à la Faculté de droit des FUNDP le 17 mai 2002, Bruxelles, La Charte, coll. Droit en mouvement, 2002.

⁷ M. BODART et X. THUNIS (dir.) et al., *La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale : promesses et ambiguïtés*, Bruxelles, La Charte, coll. Droit en mouvement, 2005.

⁴ EWALD et KESSLER, « Les noces du risque et de la politique », *Débat*, mars-avril 2000, p. 55-72.

cette forme de médication n'induit-elle pas des effets secondaires importants, voire de nouveaux troubles iatrogènes ?

Le contrat favorise-t-il l'émancipation sociale qu'il entend servir ou, au contraire, impose-t-il une chape disciplinaire aux allocataires sociaux qu'il prétend ne pas vouloir asservir ?

Les réponses à ces questions ne vont pas de soi. Elles sont ambivalentes, à l'image même du contrat en ce qu'il constitue un concentré de force obligatoire et de libre consentement.

Instrument de force, le contrat pourrait l'être lorsque, dans certaines situations, l'obligation de contracter est une condition préalable à l'accès ou au maintien de droits sociaux. Force obligatoire aussi en ce qu'il s'agit de se conformer, sous peine de sanction, à ce à quoi l'on s'est engagé en apposant sa signature au bas de l'acte.

Outil d'émancipation, le contrat pourrait l'être, soit en renforçant les allocataires sociaux dans leur statut de sujets de droits, soit en leur permettant d'exercer la responsabilité de soi inaliénable de la dignité humaine, soit en s'appuyant sur le processus de négociation ou de concertation que suppose le contrat pour promouvoir un accompagnement social plus respectueux des points de vue et de la parole des bénéficiaires, de leur autonomie et mieux adapté aux situations des uns et des autres.

L'ambiguïté de l'Etat social actif se concrétise dans l'ambivalence du contrat. Au-delà, n'est-ce pas l'équivoque de la notion d'autonomie qui est en question ; cette autonomie, dont on peut se demander si elle n'est pas en passe de devenir une nouvelle forme de tyrannie - ou à tout le moins un nouveau diktat ?

Il revient à la mémoire ce leitmotiv des calicots de mai '68 et tiré du *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations* de R. VANHEIGEM : « Nous ne voulons pas d'un monde où la certitude de ne pas mourir de faim s'échange contre le risque de mourir d'ennui ». ⁸ Il est étrange de voir combien cette phrase, tirée de son contexte libertaire et en partie détournée du sens qu'y mettait son auteur, ⁹ trouve écho aujourd'hui dans les discours

⁸ « La lutte du subjectif et de ce qui le corrompt élargit désormais les limites de la vieille lutte des classes. Elle la renouvelle et l'aiguise. Le parti pris de la vie est un parti pris politique. Nous ne voulons pas d'un monde où la garantie de ne pas mourir de faim s'échange contre le risque de mourir d'ennui » R. VANHEIGEM, *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, Paris, Gallimard, 1967.

⁹ A savoir une critique du salariat et de la société de consommation perçus comme freins à la créativité, à la réalisation de soi et à la vie.

officiels concernant la réforme des systèmes de sécurité et d'aide sociales dans le sens de l'activation.

L'Etat social actif ne montre-t-il pas que nos dirigeants ont réussi à promouvoir une société respectueuse des libertés individuelles, en évitant précisément ce que déplorait VANHEIGEM en 1967 lorsqu'il écrivait que « la dernière chance des dirigeants était de faire de chacun l'organisateur de sa propre passivité » ¹⁰ ?

Il serait sans doute bien audacieux de voir dans les écrits critiquant le pouvoir et revendiquant l'autonomie et la réalisation de soi - on pense en particulier aux travaux des intellectuels dans la décennie 60 -, les fondements du pouvoir actuel. Ce serait tenter un mauvais procès à ces intellectuels et, en particulier à VANHEIGEM, lui qui, plus récemment, rendait hommage au *Droit à la paresse* de P. LAFARGUE, en faisant l'*Eloge de la paresse affinée*, à savoir une paresse qui ne se réduit pas au négatif du travail ou de l'agitation mais procède de l'alchimie créative. ¹¹ Il y envisageait, à l'extrême inverse de l'Etat social actif, - et, pourquoi pas ? - de dispenser des formations à la paresse : « On nous a si bien mis dans les dispositions de travailler que ne rien faire exige aujourd'hui un apprentissage. A l'heure du chômage croissant, enseigner la paresse aurait de quoi séduire s'il n'appartenait à chacun de cultiver sans le secours des autres une science aussi délicate, particulière et personnelle ». ¹²

Force est de constater toutefois combien l'autonomie, exprimée tout d'abord sur le mode du contre-pouvoir, a été intégrée aujourd'hui comme élément (ou comme condition) de l'exercice du pouvoir lui-même. Mais n'est-ce pas le propre des systèmes, à travers la dynamique cybernétique, de pouvoir intégrer, digérer, récupérer les informations de leur environnement pour mieux s'y adapter ? VANHEIGEM n'écrivait-il pas lui-même : « La bourgeoisie a fait l'économie d'un Dieu en économisant sur la vie des hommes. Elle a aussi fait de l'économie un impératif sacré et de la vie un système économique. C'est ce schéma que les programmeurs du futur s'approprient à rationaliser, à planifier, à humaniser, quoi. Et qu'on se

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ « Lieu et moment des désirs, telle se revendique cette paresse selon le cœur si contraire à la paresse du cœur, à laquelle conjure de la réduire l'ordinaire marchandage social. La douceur du pré, la sérénité du lit se peuplent d'une foule de souhaits formés pour le bonheur et que les contraintes refoulaient, estropiaient, décimaient, travestissaient de significations mortifères ». R. VANHEIGEM, « Eloge de la paresse affinée », in *La Paresse*, Paris, Ed. du Centre Pompidou, coll. « Les Péchés capitaux », 1996.

¹² *Ibidem*.

rassure, la programmation cybernéticienne aura l'irresponsabilité du cadavre de Dieu ».¹³

L'autonomie serait-elle aujourd'hui à ce point élevée dans la hiérarchie des valeurs qu'elle en viendrait à pouvoir s'imposer, se décréter, parfois même indépendamment des conditions de son exercice ? Mais dans le même temps, si l'autonomie cherche désormais à s'imposer, sa philosophie semble peu compatible avec les formes classiques d'autorité. Le contrat, en ce qu'il postule le libre consentement, ne traduit-il pas précisément la transformation d'une autorité appelée à s'adapter et à se légitimer dans une culture de l'autonomie ?

On pourrait se satisfaire de l'ambiguïté ou de l'équivoque en se disant que, au fond, l'ambivalence permet de dégager des marges de manœuvre qui, à l'échelle locale, devraient œuvrer en faveur des allocataires sociaux. Toutefois, on peut se demander si ces marges sont effectivement mobilisées et si elles le sont toujours dans l'intérêt des bénéficiaires. Enfin, on peut aussi considérer qu'à l'échelle globale, et en particulier en matière de politiques sociales, l'ambivalence n'est pas nécessairement la meilleure réponse à apporter à une population déjà en proie à l'insécurité d'existence et à l'incertitude.

Ce que permet l'ambivalence c'est de se glisser dans les tensions de ses antagonismes pour y soutenir l'interrogation et le débat qui, seuls, permettent d'avancer collectivement dans le sens d'une société plus juste.

Le présent ouvrage s'inscrit en ce sens et traduit l'intention du Centre Droits fondamentaux & lien social de faire état de ses propres réflexions et débats, dans l'espoir de susciter et nourrir, dans leur prolongement, la réflexion et le débat entre politiques, responsables d'administrations, juristes, magistrats, avocats, travailleurs sociaux et bénéficiaires ; bref, entre toutes les personnes concernées par l'aide sociale au sens large.

SECTION 2 - UN ESPACE DE QUESTIONNEMENTS AU CROISEMENT D'ÉCRITURES

La notion de contrat recouvre plusieurs dimensions. Elle est *philosophique* et *politique* si on l'aborde sous l'angle du contrat social ou dans ses aspects d'engagements, de droits et de responsabilités. Elle est *sociologique* si on la saisit sous l'angle de l'intégration sociale ou des formes d'accords collectifs ou entre individus. Elle peut être *pratique* si on l'envisage sous

l'angle du travail social. Elle est aussi éminemment *juridique* si l'on articule l'incursion du contrat dans le travail social avec les sources légales civilistes du droit des obligations ou encore des sources légales plus spécifiques traitant par exemple du contrat de travail ou du contrat de bail. Juridique aussi si l'on s'interroge sur ce que les droits fondamentaux d'une part et la figure du contrat d'autre part ont chacun à gagner ou à perdre de leur rapprochement.

Cet ouvrage propose de croiser ces différents regards pour questionner l'actuelle tendance à la contractualisation des politiques publiques en matière d'action sociale. À l'image du caractère pluridisciplinaire du Centre, on trouvera dans ce livre les contributions d'auteurs provenant d'horizons divers, écrivant chacun à partir de sa profession (juriste, travailleur social, philosophe, sociologue, etc.) et de ses référents théoriques, s'exprimant chacun avec son style, sa sensibilité, ses doutes et/ou ses convictions.

La multiplicité des points de vue participe à la dynamique de la réflexion et il ne s'agit donc pas de vouloir l'écraser dans une sorte de cohérence unifiée qui ne pourrait qu'être feinte ou forcée. Tout en respectant leur pluralité, un fil conducteur permet toutefois, au-delà du thème commun, de relier entre elles les différentes contributions. Trois parties structurent cet ouvrage :

- La première partie aborde le couple « contrat - accompagnement social » à partir de quatre domaines spécifiques :
 - Le contrat entre facilitateurs de l'ONem et chômeurs dans le cadre du contrôle de la disposition au travail ;
 - Le contrat contenant un projet individualisé d'intégration sociale, entre CPAS et bénéficiaires de l'aide sociale au sens large ;
 - Le contrat (ou l'ukase ?) que signifie le projet d'accompagnement social lors de l'hébergement en centre fédéral d'enfants mineurs illégaux avec leurs parents en Belgique ;
 - Le contrat, ou plutôt le processus transactionnel, qu'il suppose comme fondement d'une clinique de la concertation dans le cadre de l'aide aux sans-abri.
- La seconde partie invite à une réflexion juridique plus transversale, proposant :
 - une interrogation sur la nature même du contrat dans sa conception civiliste ;
 - un examen de l'impact de la contractualisation des droits sociaux sur le respect de la vie privée des bénéficiaires, et plus précisément

¹³ R. VANHEIGEM, *op. cit.*, 1967.

au regard des avatars que le recueil systématisé et informatisé de données cause à la notion de secret professionnel.

- La troisième partie prolonge le questionnement sur la contractualisation des droits sociaux en l'inscrivant :
 - dans une perspective philosophique qui met en tension les conceptions commutative et distributive de la justice et pose la question de savoir dans quelle mesure la responsabilité de soi que promet le contrat permet de préserver la dignité humaine comme droit fondamental ;
 - dans une perspective sociologique qui pose la question de savoir dans quelle mesure le contrat est un outil d'accompagnement social (dans une conception réflexive ou herméneutique de la raison) et/ou seulement un instrument technique contribuant au fonctionnement des systèmes (dans une conception instrumentale de la raison).

Cette troisième partie conclut en quelque sorte le présent ouvrage, tout en laissant au lecteur lui-même le soin de tirer le dernier trait sur ces écritures nouées autour du contrat.

La « main qui nourrit » est aussi aujourd'hui la « main qui signe et paraphe des contrats d'aide ». Est-elle la caresse du respect, la cajolerie feinte de la séduction ou la poigne d'une autoritaire étreinte ? Partant de l'analyse du contrat dans quatre domaines concrets d'aide et/ou d'accompagnement social, prolongée par une analyse juridique plus transversale, puis par une mise en perspective philosophique et sociologique, la lecture de cet ouvrage invite à l'observation des mains qui dispensent l'aide au sens large. Il s'agit, un peu à la manière de la chiromancie, de lire dans ses lignes : lignes de vie, lignes de chance, de cœur, de tête ou de destin mais aussi lignes de fracture, lignes de fuites, plis, replis, entrecroisements, etc. Il s'agit, un peu à la manière de la police scientifique, d'y prendre les empreintes ; un peu à la manière du graphologue, d'analyser la patte de ses signatures ; de la dactylogie, d'interpréter le langage de ses signes ; de l'ostéologie, d'observer la force relative de la main gauche et de la main droite (à l'une la carotte, à l'autre le bâton) ; de l'anthropologie de l'artisanat ou de l'ethnologie industrielle, de mieux comprendre ses gestes.

Au bout du compte, il reviendra à chacun de se situer à l'égard de cette main. Entre le baisemain de la déférence et les crocs de la critique, se dessine l'espace du questionnement et du débat essentiel à la construction collective de la justice sociale.